

Code de conduite pour la protection des données

Vu

- Les statuts de l'association Radio Maria Suisse romande du 19 septembre 2019, en particulier l'article 3 décrivant le but de l'association ainsi que les articles 9 et 13 concernant les compétences de l'assemblée générale et du comité de direction ;
 - les articles 4, 7 et 8 de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) ;
 - les articles 6, 12 et 13 du Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne n° 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) ;
 - la volonté de l'association Radio Maria Suisse romande d'adopter une politique de confidentialité sous la forme d'un code de conduite comportant les principes ci-dessous :
1. L'association Radio Maria Suisse romande a son siège à Chemin de Beau-Rivage 6, 1006 Lausanne, tél. 021.313.43.90, info@radiomaria-sr.ch, et vise à propager l'Évangile par la radio et les médias, participant ainsi au projet de World Family of Radio Maria « Onlus » dont le siège est à Via Valassina 40, 22036 Erba Co/Italie.
 2. Les ressources financières de l'association sont notamment les cotisations, les dons et les legs, ce qui implique le traitement de données personnelles en lien avec les paiements y relatifs et des projets humanitaires conformes au but de l'association.
 3. Ces données personnelles sont traitées exclusivement par l'association Radio Maria Suisse romande basée à Lausanne, dans le but de contacts promotionnels et informatifs garantissant l'anonymat des donateurs et des membres de l'association.
 4. Ces données personnelles sont utilisées uniquement pour soutenir des projets et des initiatives conformes au but de l'association Radio Maria Suisse romande, ainsi que pour garder une relation transparente et durable avec ses membres et donateurs.

5. Les membres et donateurs de l'association Radio Maria Suisse romande de même que les personnes qui soutiennent l'association ont le droit d'obtenir toutes informations sur les données personnelles les concernant et traitées par l'association.
6. La personne concernée doit au moins recevoir des informations sur l'identité du maître du fichier et les finalités du traitement de ses données personnelles, ainsi que sur les catégories de destinataires des données si une communication des données est envisagée.
7. L'association Radio Maria Suisse romande veille à ce que les données personnelles soient protégées contre tout traitement non autorisé par des mesures organisationnelles et techniques appropriées.
8. Les données personnelles sont conservées par l'association Radio Maria Suisse romande aussi longtemps que nécessaire pour réaliser les objectifs susmentionnés, conformément au but de l'association.
9. Sur simple demande de la personne concernée, ses données personnelles seront détruites. Les données personnelles pourront cependant être conservées séparément et utilisées à des fins statistiques sous une forme anonymisée ou pseudonymisée, afin de garantir que les données personnelles ne puissent pas être attribuées à une personne physique identifiée ou identifiable.
10. Le traitement des données personnelles par un tiers n'est possible qu'avec le consentement libre et éclairé de la personne concernée et pour autant que le tiers garantisse également le respect des conditions susmentionnées.
11. En cas de litige, toute personne concernée peut saisir le tribunal compétent en matière de protection de la personnalité au sens des articles 28 a et 28 l du Code civil suisse.

Lausanne, le